

Évaluation des élèves du CP à la 3^e

Un livret scolaire plus simple, un brevet plus complet

Dossier de presse

Mercredi 30 septembre 2015



Table des matières

Le nouveau livret scolaire	4
Aujourd'hui, à quoi ressemble le livret scolaire ?	4
À partir de 2016, à quoi ressemblera le livret scolaire ?	5
Les enseignants formés	6
Le bulletin périodique	7
Un brevet plus complet	8
Les principales nouveautés du brevet	8
Trois jours d'épreuves	8
Le brevet : avant / après	9
Une cérémonie républicaine de remise des brevets	9

Le nouveau livret scolaire

“ Evaluer est un geste professionnel des enseignants qui doit avant tout être compris des élèves.

Mais dans la majorité des cas, les évaluations sont aussi le premier point d'entrée des parents dans la scolarité de leurs enfants.

A ce titre, elles peuvent être sources d'incompréhensions.”

Rapport du jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves

Aujourd'hui, les pratiques sur le territoire divergent, les documents communiqués aux parents sont extrêmement différents d'une école à une autre, parfois peu clairs. Le livret personnel de compétences, pourtant indispensable pour l'obtention du brevet, est tombé en désuétude du fait de son exceptionnelle complexité.

Le nouveau livret scolaire de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis de leurs enfants et permettre ainsi une évaluation plus complète et exigeante. Suivant les recommandations de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, ce nouveau livret sera désormais accessible en ligne afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance. L'application de saisie des notes et des appréciations, simple et ergonomique, est commune aux enseignants du premier et du second degré, du public et du privé.

Aujourd'hui, à quoi ressemble le livret scolaire ?

Ce sont deux objets :

- » **Un livret de compétences** créé localement, le plus souvent très complexe, pour le suivi des élèves à l'école élémentaire. À titre d'exemple, certains livrets pour les trois dernières années de l'école élémentaire (CE2, CM1, CM2) peuvent comporter jusqu'à 50 pages [ANNEXE 1] ;
- » **Le livret personnel de compétences (LPC) national** [ANNEXE 2], qui évalue sur une vingtaine de pages 98 compétences auxquelles s'ajoutent des attestations de maîtrise de connaissances et de compétences à 3 paliers (fin de CE1, fin de CM2, fin de 3^e.)

ANNEXE 1 - EXTRAIT D'UN LIVRET DE COMPÉTENCES


ANNEXE 2 - EXTRAIT DU LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES

À partir de 2016, à quoi ressemblera le livret scolaire ?

Désormais, les élèves n'auront qu'un seul document ;

- » **À la fin de chaque trimestre, un bulletin** détaillant :
 - » au recto, le niveau des élèves par matière [ANNEXE 3] et
 - » au verso, les appréciations générales et les projets menés [ANNEXE 4].
 - » Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la 3^e ;
- » **À la fin de chaque cycle (CE2, 6^e, 3^e), une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle** (langue française à l'oral et à l'écrit ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; représentations du monde et activité humaine ; langues étrangères et régionales ; systèmes naturels et systèmes techniques ; formation de la personne et du citoyen ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre) grâce à un indicateur simple : **maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne**. [ANNEXE 5]


À la fin de la scolarité obligatoire, les parents disposeront d'un dossier simple d'une trentaine de bulletins.

 [Académie] [Collège] [Adresse] [Code postal] [Ville] [Téléphone] [Courriel]	2	CP	CE1	CE2	[Logo/Visuel de l'établissement]
	3	CM1	CM2	6 ^e	
	4	5 ^e	4 ^e	3 ^e	
	Année scolaire [aaaa-aaaa] Bilan [trimestriel / semestriel] du cycle 4 - [n°/n] [trimestre / semestre] [Prénom] [Nom] Né(e) le [jj/mm/aaaa] Professeur principal : [Civ] [Nom] Classe de 5 ^e				
Suivi des acquis scolaires de l'élève					
	Éléments du programme travaillés durant la période (connaissances, compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles		Moyenne de l'élève	Moyenne de Classe
Français [Civ] [Nom]	-				
Mathématiques [Civ] [Nom]	-				
Histoire-Géographie / Enseignement moral et civique [Civ] [Nom]	-				
Langue vivante 1 [Langue concernée] [Civ] [Nom]	-				
Langue vivante 2 [Langue concernée] [Civ] [Nom]	-				
Éducation physique et sportive [Civ] [Nom]	-				
Arts plastiques [Civ] [Nom]	-				
Éducation musicale [Civ] [Nom]	-				
Sciences de la Vie et de la Terre [Civ] [Nom]	-				
Technologie [Civ] [Nom]	-				
Physique-Chimie [Civ] [Nom]	-				
Enseignement(s) de complément [Latin / Langue et culture régionales] [Civ] [Nom]	-				

ANNEXE 3 - FUTUR BULLETIN DE 5^E (RECTO)

Enseignements pratiques interdisciplinaires : projets réalisés et implication de l'élève [Titulaire de l'EP] [Thématique interdisciplinaire] [Civ-Nom - Disc. / Civ-Nom - Disc.] [Titulaire de l'EP] [Thématique interdisciplinaire] [Civ-Nom - Disc. / Civ-Nom - Disc.]	
Accompagnement personnalisé : actions réalisées et implication de l'élève [Titulaire de l'action] [Civ-Nom - Disc.] [Titulaire de l'action] [Civ-Nom - Disc.]	
Parcours éducatifs : projet(s) mis en œuvre et implication de l'élève Parcours avenir : Parcours citoyen : Parcours éducation artistique et culturelle :	
Bilan de l'acquisition des connaissances et compétences	
Synthèse de l'évolution des acquis scolaires et conseils pour progresser :	
Communication avec la famille	
Vie scolaire (assiduité, ponctualité ; respect du règlement intérieur ; participation à la vie de l'établissement) :	Date, nom et signature du chef de l'établissement
Retards : [] Absences justifiées par les responsables légaux : [] demi-journées Absences non justifiées par les responsables légaux : [] demi-journées Nombre d'heures de cours manquées du fait de ses absences, justifiées ou non justifiées : [] heure(s)	
Visa de la famille	Date, nom et signature des responsables légaux

ANNEXE 4 - FUTUR BULLETIN DE 5^E (VERSO)

 [Académie] [Collège] [Adresse] [Code postal] [Ville] [Téléphone] [Courriel]	2	CP	CE1	CE2	[Logo/Visuel de l'établissement]
	3	CM1	CM2	6 ^e	
	4	5 ^e	4 ^e	3 ^e	

Année scolaire [aaaa-aaaa]
[Prénom] [Nom]
 Né(e) le [jj/mm/aaaa]
 Professeur principal : [Civ] [Nom]
 Classe de 6^e

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 3

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Langue française à l'oral et à l'écrit				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Représentations du monde et activité humaine				
Langues étrangères et régionales				
Systèmes naturels et systèmes techniques				
Langages des arts et du corps				
Formation de la personne et du citoyen				
Méthodes et outils pour apprendre				

Synthèse des acquis scolaires de l'élève en fin de cycle 3

Visa du professeur principal [Prénom] [Nom] [jj/mm/aaaa] Signature	Visa du principal du collège [Prénom] [Nom] [jj/mm/aaaa] Signature Cachet du collège	Visa des parents ou du responsable légal Pris connaissance le : [jj/mm/aaaa] Signature
---	--	---

ANNEXE 5 - FUTURE FICHE DE FIN DE CYCLE

Former les enseignants à l'évaluation, la 1^{re} recommandation de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves

« La conférence nationale sur l'évaluation des élèves a fait de la formation de la communauté éducative à l'évaluation sa première recommandation. Le jury recommande que les résultats les plus significatifs de la recherche soient systématiquement présentés aux enseignants au cours de leur formation initiale et tout au long de leur carrière. »

L'année 2015-2016 se caractérise par un effort inédit de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques. Tous les enseignants de collège bénéficieront de huit journées de formation organisées selon une logique de proximité. Une partie des formations sera consacrée aux pratiques d'évaluation des acquis des élèves.

Le bulletin périodique

Le bulletin périodique est un outil simple et précis. Il indique aux parents les éléments du programme sur lequel leur enfant est évalué.

Comme aujourd'hui, du CP au CM2, l'enseignant situe l'élève dans chaque matière sur des objectifs d'apprentissage : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés.

A partir de la classe de 6^e, les moyennes sont introduites dans les bulletins trimestriels.

EXEMPLE EN PRIMAIRE (CLASSE DE CM2)

Domaines d'enseignement	Eléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Objectifs d'apprentissage			
			Non atteints	Partiellement atteints	Atteints	Dépassés
Mathématiques	Nombres et calcul	- Fractions simples - Nombres décimaux		X		
	Grandeurs et mesures	- Longueurs - Aires - Angles			X	
	Espace et géométrie	- Figures géométriques (triangle et cercle)			X	

EXEMPLE AU COLLÈGE (CLASSE DE 3E)

	Eléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Moyenne de l'élève	Moyenne de classe
Mathématiques Mme Françoise Dupont	- Théorème de Thalès - Liens fractions / pourcentage / proportions	Les résultats du premier trimestre se confirment. Encore quelques progrès à accomplir sur l'application des théorèmes en géométrie.	14,3	12,8

Quid des notes ?

Les notes ne sont supprimées ni en primaire, ni au collège. La liberté est laissée aux équipes enseignantes. Ainsi, le tiers d'enseignants utilisant encore les notes en primaire pourront poursuivre les exercices notés ; les « collèges sans notes » pourront par ailleurs poursuivre leur expérience.

Quelles données sont conservées par l'Education nationale ?

Les bulletins périodiques ne sont accessibles par l'Education nationale que pendant la durée du cycle. Seuls les bilans globaux de fin de cycle suivent les élèves jusqu'au terme de leur scolarité au collège.

“L'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.”

Rapport annexé à la loi de refondation de l'Ecole de la République

Un brevet plus complet

Les principales nouveautés du brevet

- » **La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées** lors d'une épreuve terminale.
- » **8 heures d'épreuves écrites** contre 7 heures aujourd'hui.
- » **Des épreuves écrites et orale rassemblées** au cours de la dernière semaine du mois de juin.
- » **Une cérémonie républicaine de remise des diplômes** aux élèves le premier mercredi de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

“ Dans le cadre de la grande consultation organisée en 2014 sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture, 64,1 % des enseignants de collège se sont déclarés contre la disparition des épreuves écrites du diplôme national du brevet. ”

Trois jours d'épreuves

Deux jours d'épreuves écrites

Le premier jour : **le français** (3h) et **l'histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h)

- » Un thème en fil rouge
- » Des questions identifiées pour chaque discipline
- » Un travail de rédaction et d'argumentation
- » Une dictée

Le deuxième jour : une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure)

- » Un thème en fil rouge
- » Des questions identifiées pour chaque discipline
- » Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien)

- » La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.
- » Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen ; l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.
- » De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.

À partir de 2016	Actuellement
<p>Le contrôle continu représente 400 points.</p> <p>Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Maîtrise insuffisante (10 points) » Maîtrise fragile (20 points) » Maîtrise satisfaisante (35 points) » Très bonne maîtrise (50 points) <p>Le contrôle final représente 300 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points ; » Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points ; » L'épreuve orale est évaluée sur 100 points. <p>L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> » <i>assez bien</i> s'il cumule plus de 420 points, » <i>bien</i> s'il cumule plus de 490 points, » <i>très bien</i> s'il cumule plus de 560 points. 	<p>Le contrôle continu représente 200 points.</p> <p>On additionne les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3^e dans l'ensemble des disciplines à l'exception de l'histoire-géographie : <i>français, mathématiques, LV1, LV2, SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, technologie, EPS.</i></p> <p>L'élève doit par ailleurs attester de sa maîtrise de l'ensemble des domaines du socle commun pour obtenir le diplôme national du brevet (livret personnel de compétences.)</p> <p>Le contrôle final représente 160 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le français sur 40 points ; » Les mathématiques sur 40 points ; » L'histoire-géographie-éducation civique sur 40 points ; » L'histoire des arts sur 40 points. <p>L'élève est reçu s'il cumule 180 points sur les 360 et s'il a obtenu la validation de la maîtrise des compétences du socle commun.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> » <i>assez bien</i> s'il cumule plus de 216 points, » <i>bien</i> s'il cumule plus de 252 points, » <i>très bien</i> s'il cumule plus de 288 points.

Une cérémonie républicaine de remise des brevets

Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il sanctionne la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.

C'est pourquoi, la ministre souhaite qu'une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet soit désormais organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

La ministre a demandé aux autorités académiques, en lien avec les établissements scolaires et les élus du territoire - maires, conseillers départementaux... - d'organiser chaque année, le premier mercredi de l'année scolaire, une remise officielle des brevets obtenus l'année précédente.

Cette cérémonie rassemblera la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permettra de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donnera à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

“ Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. ”

Code de l'Éducation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE